



Session 1 : « Quelles approches et quelles perspectives pour faire progresser l'assainissement ? »

Séquence 4 : Zoom sur les aspects financiers : « le financement de l'assainissement »

Cette séquence présente un état des lieux des modes de financement de l'assainissement urbain dans les PED et des perspectives en la matière.

La séquence s'est déroulée en deux temps :

- Une présentation de 20 minutes par l'intervenant
- 20-30 minutes de questions et débats

Intervenant : Bruno Valfrey, Directeur du bureau d'études Hydroconseil

Modérateur : Julien Gabert, animateur du réseau Projection

Documents supports à l'intervention :

- Présentation Power point

INTERVENTION

Considérant la présentation PowerPoint de M. Bruno Valfrey, ce compte-rendu ne relatera que la partie relative aux questions du public.

DEBATS

- a)** Une analyse coûts – bénéfices de l'assainissement liquide a-t-il été réalisée ? si oui, est-il disponible ?
- b)** Existe-t-il un plaidoyer afin de convaincre les élus locaux pour que ceux-ci considèrent l'assainissement liquide comme une priorité ? Si oui, est-il disponible ?

Réponse :

Pour convaincre les élus, différents plaidoyers ont été utilisés. L'argument alarmiste sur la santé publique n'a pas eu l'effet escompté. Aussi, aujourd'hui, les arguments sont axés sur les aspects bénéfiques sur l'économie. Les résultats ne semblent cependant pas probants.

Intervention de mme Ta Thu Thuy : en termes de plaidoyer, il est intéressant de noter que le Maire de la commune de Rosso (Mauritanie) a perdu la municipalité pour défaut



d'assainissement. Le camion de vidange des fosses était tombé en panne. La mairie ne faisant rien, c'est un acteur économique local qui a trouvé par ses propres moyens un autre camion de vidange.

- c) Actuellement, comment « obliger » la population à payer une redevance pour l'assainissement collectif ou non collectif lorsqu'on songe au fait que la majorité des foyers ont une télévision, un portable... ?

Réponse :

Il s'agit principalement de faire changer les comportements par la prise de conscience d'un nécessaire changement des priorités.

- d) Il semble qu'en faisant agir la pression sociale, des résultats probants peuvent être atteints (ex : financement atteint jusqu'à 25% par l'utilisateur).
- e) Quelles sont les conditions que doivent remplir les collectivités pour pouvoir bénéficier d'un financement ?

Réponse :

Les différents critères pour obtenir un financement dépendent principalement des types de subventions auxquelles les collectivités territoriales prétendent.

- Obligations bancaires : le critère principal est celui de la solvabilité. Ce type de subvention est souvent réservé aux pays/collectivités riches (Mexique, Pakistan, Afrique du Sud).
 - Coopération décentralisée, ONG : le critère principal est celui du contact privilégié d'une collectivité du Sud ou ONG avec une collectivité du Nord.
 - Bailleurs de fond : le critère qui semble prépondérant est celui de l'envergure du projet, ce qui conditionne une demande de subvention très conséquente.
- f) Pouvez-vous préciser la notion de microcrédits ? est-ce uniquement pour les « pauvres » ? si oui, ce système n'est-il pas déstabilisant ? Quel effort peut-on demander à l'utilisateur (en Afrique, le taux de redevance est très faible voire inexistant alors qu'en Europe, la redevance pour l'assainissement représente entre 1/3 et 2/3 de la facture d'eau) ?

Réponse :

Le microcrédit est destiné principalement à la frange moyenne voire haute de la population au vu du taux d'intérêt appliqué et de l'accompagnement nécessaire.

Ce type de crédit reste rare pour la population pauvre du fait du risque d'endettement très élevé.

Contrairement à la tontine, le microcrédit permet de mobiliser de l'argent pour de nombreuses personnes. Mais au global, il ne semble pas être adapté au financement de l'assainissement car il est plutôt prévu pour le financement d'investissement à caractères économiques.

